



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Poney Club Équi-libre - 4 La Guillardais, 35660 Renac - poneyclubrenac@gmail.com - 06 87 17 84 20

Règles de vie, de sécurité et de respect au sein du club.

Les règles tarifaires, de paiement, d'absence, de report et de remboursement figurent dans les Conditions Générales de Vente.

1. Objet et public concerné

Le présent règlement s'applique aux cavaliers, propriétaires en pension, parents, accompagnateurs, visiteurs et spectateurs. Toute présence au club implique son respect.

2. Horaires et accès

Le club est ouvert au public de 9 h à 19 h, du lundi au dimanche. Tout accès hors de ces horaires nécessite l'accord préalable de la gérante.

3. Respect et comportement

Chacun adopte une attitude courtoise et respectueuse envers les personnes, les équidés, le matériel et les installations. Les comportements bruyants, dangereux ou inadaptés sont interdits.

4. Sécurité dans les écuries

Le déplacement à pied est seul autorisé dans les écuries. Il est interdit de courir, jouer au ballon, accéder aux locaux techniques, réserves, prés ou véhicules du club sans autorisation. Ne jamais nourrir un équidé ni l'aborder sans le prévenir.

5. Chiens et animaux accompagnants

Les chiens sont interdits dans les écuries, le manège, la carrière, les prés et les zones de préparation. Ils peuvent être tolérés à l'extérieur, tenus en laisse en permanence. Leur propriétaire demeure responsable de tout incident.

6. Tabac et stationnement

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club. Les véhicules, vélos et cyclomoteurs stationnent uniquement sur les emplacements prévus, sans gêner les accès de secours.

7. Parents et visiteurs

Les parents et accompagnateurs peuvent assister aux cours depuis les zones prévues. Ils ne doivent pas intervenir pendant la séance, donner d'instructions aux cavaliers ou entrer dans les aires d'évolution sans l'accord de l'enseignant.

8. Inscription et accès aux activités

Toute pratique régulière nécessite une inscription et le règlement des sommes dues. Les installations sont réservées aux personnes autorisées par le club.

9. Tenue et matériel

Une tenue adaptée est exigée. Le port d'un casque aux normes en vigueur est obligatoire pour tous les cavaliers, mineurs ou majeurs, y compris les propriétaires d'équidés.

10. Autorité de l'enseignant

L'enseignant est la seule personne habilitée à intervenir pendant les reprises. Ses consignes de sécurité, d'organisation et de travail s'imposent à tous.

11. Cavaliers mineurs

Les mineurs sont accueillis 30 minutes avant l'activité. Ce temps peut être consacré à la préparation du poney, dans le respect des consignes. En dehors des temps organisés de préparation, de cours et de retour à l'écurie, ils restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

12. Absences, retards et cours annulés

Les cavaliers préviennent le club dès que possible en cas d'absence. Toute activité non décommandée au moins 24 h à l'avance reste due. Les conditions de report, de remboursement et de remplacement figurent dans les CGV.

13. Stages, balades et sorties

Les participants respectent les consignes données avant et pendant l'activité. Toute annulation doit être signalée dès que possible afin de permettre de proposer la place à une autre personne.

14. Propriétaires d'équidés

Les pensions sont régies par un contrat distinct. L'utilisation d'un équidé par un tiers doit être autorisée par le propriétaire et validée par le club. Les cours du club restent prioritaires sur l'utilisation des installations.

15. Données personnelles et droit à l'image

Les données d'inscription sont utilisées pour la gestion des activités, des licences, de la facturation et de la sécurité. L'autorisation de prise et diffusion de photos ou vidéos fait l'objet d'un document distinct et facultatif.

16. Effets personnels, réclamations et discipline

Les effets personnels sont déposés sous la responsabilité de leur propriétaire. Toute réclamation est adressée à la gérante. En cas de non-respect du règlement, le club peut appliquer une mesure adaptée, après échange avec le cavalier ou son représentant légal.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à : Le : / / Signature du cavalier majeur ou du représentant légal :